



L'ACTION SYNDICALE ET L'INDÉPENDANCE DU CONGO BELGE

SOURCES PERSONNELLES POUR L'HISTOIRE COLLECTIVE D'UNE PÉRIODE

Louvain-la Neuve – 21 & 22 juin 2010



*En hommage aux nombreux syndicalistes congolais
qui luttent pour la promotion et l'avenir de leur peuple.*

LES CIRCONSTANCES

Quand j'ai travaillé au Congo, de septembre 1958 à septembre 1961, pour organiser un syndicalisme africain, dans ce que l'on nomme aujourd'hui la Région des Grands Lacs, je n'ai jamais pensé qu'il faudrait peut-être un jour en témoigner.

Et comment faire quand tant de documents syndicaux, d'articles de presse et de photos, ont disparu.

J'ai osé entreprendre ce travail en raison d'un article de Mme Danielle De Lame, anthropologue, au Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren. Elle écrit : «...pour ceux qui, à des titres divers, sont personnellement

concernés par les faits, reste à faire un deuil et à vivre. Et se posent, à eux aussi, les questions de la mémoire et de la connaissance. Il n’y a certes pas d’histoire sans mémoire mais il n’y a, non plus, de mémoire sans histoire».

Je n’écrirai et ne parlerai donc, notamment ici, que de ce que j’ai vu et vécu et dont des traces peuvent être avérées.

Et comment témoigner devant vous en seulement quelques minutes de l’action de centaines d’hommes et de femmes africains et de quelques dizaines d’européens pour la promotion de la liberté, de l’égalité et de la dignité, par l’action syndicale ?

Comment rendre hommage aussi à ces travailleurs qui s’engagèrent dans le syndicalisme et initièrent des luttes, dont les racines restent porteuses aujourd’hui d’une citoyenneté dynamique au Congo ?

Or donc, si mon témoignage vous semble porter quelque intérêt et surtout quelque utilité pour l’action aujourd’hui, je ne peux que vous inviter à lire l’ouvrage «*Le développement et la vie de la CSC et du MOC dans le Kivu, le Rwanda et le Burundi de 1958 à 1961*», publié en 2009 par le Mouvement Ouvrier Chrétien de Bruxelles et le Carhop (Centre d’animation et de recherche en d’histoire ouvrière et populaire) qui m’avaient demandé, deux ans plus tôt, s’il ne serait pas possible de témoigner par écrit de la vie syndicale de l’époque au Congo, au Rwanda et au Burundi.



Dans ce livre, je cite également quelques noms que je ne pourrai reprendre tous aujourd’hui.

Amis, collègues, relations de travail, adversaires, ils jalonnent ma mémoire de cette époque ; et l’occasion qui m’a été offerte de rédiger cet ouvrage m’a permis d’en laisser trace.

Pour s’engager dans l’action syndicale, encore aujourd’hui dans la plupart des pays du monde, et alors au Congo, il fallait un courage profond, puisé dans l’espérance d’un avenir meilleur. Un courage et une audace pour surmonter les peurs, les peurs inspirées par les patrons, par l’administration, par la Force Publique et par la misère elle-même. Or, il faut sortir de la peur pour restaurer la fierté.

L'apathie souriante des Africains, si souvent dénoncée alors comme « paresse » par les Européens, n'était-t-elle pas la seule réponse possible à opposer par des « humains » à un système politique et économique broyeur d'humanité ?

Les besoins essentiels des travailleurs en Afrique étaient quasi identiques à ceux de chez nous en Belgique : il faut assurer la sécurité de sa famille : la nourrir, la protéger des aléas du temps et de la vie ; il faut assurer son avenir : donner de l'instruction et de l'éducation aux enfants, mais surtout une reconnaissance de leur humanité, recouvrer une dignité, une liberté d'hommes capables de pouvoir l'exercer. Quant au fond donc, les aspirations n'étaient pas si difficiles à comprendre.

LE REGARD DE L'ACTEUR

En 1958 je suis permanent syndical à Liège depuis 4 ans. Lors du Congrès de la CSC qui se déroule à Bruxelles dans les Palais de l'Exposition au Heysel, le président de la CSC me sollicite pour rejoindre une équipe syndicale au Congo. Pourquoi me choisit-il ? Peut-être parce que je suis le fils d'un syndicaliste liégeois, résistant au rexisme et au nazisme, cofondateur de l'Union Démocratique Belge, démocrate chrétien fidèle à l'Eglise et un peu aussi parce que j'ai hébergé pendant quelques mois un stagiaire congolais en formation syndicale.

Je devrais arriver au mois de septembre pour pouvoir participer à la 2^e semaine d'études des permanents congolais, convoquée à Kimwenza, du 13 au 19 octobre 1958. Je ne connaissais que peu de choses de l'action syndicale en Afrique et encore moins de la vie dans nos colonies.

QUE PUIS-JE APPRENDRE AVANT DE PARTIR ?

Je savais que M. Van Bilsen avait publié « un plan de 30 ans vers l'indépendance du Congo ». Le contexte politique belge et international de cette période est dominé par la peur d'une guerre qui nous opposerait aux « communistes ». Les syndicats belges FGTB et CSC se livrent une guerre à outrance, en Wallonie le « rouge ou pas de pain » est encore de rigueur.

Je connaissais le livre « Le syndicalisme et la colonie », publié en 1946 par le président de la CSC, Henri Pauwels ; il y décrivait les conditions de travail et de vie innombrables des travailleurs congolais dont « seule la peur

faisait supporter les injustices». Nous avons également la livraison des Etudes Sociales, publiés par «La Pensée Catholique», intitulée «Les chrétiens devant le Congo» qui livrait notamment trois documents : la Déclaration des évêques du Congo et du Ruanda-Urundi du 29 juin 1956, le Manifeste de conscience africaine de 1956 et le Mémoire que la CSC congolaise remet au Ministre des Colonies lors de sa visite à Léopoldville.

Je savais qu'en 1955, la Confédération des Syndicats Chrétiens du Congo, la CSCC, organisait depuis plus de dix ans déjà un très grand nombre de travailleurs européens des secteurs privé, de l'enseignement et du public. Ces organisations avaient exploité au mieux les possibilités d'action syndicale pour les travailleurs africains. Elles contribuaient ainsi à la formation de bon nombre d'entre eux, en dépassant largement les possibilités officielles attribuées aux Noirs. Ce «syndicat des Blancs» avait également déposé un cahier de revendications, exigeant notamment la liberté syndicale et la structuration de relations industrielles pour l'ensemble des travailleurs du Congo, du Rwanda et du Burundi.

Je savais que, dès 1956 et dans la foulée du «Manifeste de conscience africaine» et des revendications de la CSCC, la Confédération belge avait octroyé une bourse à trois syndicalistes congolais pour faire des études à l'Institut Supérieur pour ouvriers chrétiens à Louvain. MM. André Boboliko de Léopoldville, Paul Muhona du Katanga et Théophile N'Tumba du Kasai. Ils deviendront des dirigeants syndicaux de grande qualité. Une large partie des militants noirs étaient issus de la JOC, Jeunesse Ouvrière Chrétienne, mouvement de jeunesse créé en Belgique par Mgr Cardijn, qui lui donna un essor considérable au Congo, Ruanda-Urundi et finalement dans le monde entier.

Enfin, dans l'actualité d'alors, je mesurais l'importance du décret du 25 janvier 1957, pris par le Ministre des Colonies, M. Buisseret, qui réglait «l'exercice du droit d'association des habitants du Congo Belge et du Ruanda-Urundi». Son mérite incontestable était de supprimer du régime syndical congolais, la barrière de la couleur. Désormais, Blancs et Noirs pourraient s'affilier dans les mêmes syndicats.

Le Bureau National de la CSC en Belgique, de son côté, avait décidé de mettre en place de nouveaux moyens d'action et engagé M. Jean Brück pour les mettre en oeuvre. Il était, en Belgique, le secrétaire général de

la Centrale Nationale des Employés. Il est alors chargé d'assurer la pénétration du syndicalisme chrétien dans toutes les régions du Congo, du Ruanda-Urundi, et d'organiser des fédérations syndicales, dirigées par les travailleurs noirs. C'est lui qui sera mon chef d'équipe pour mon action syndicale en Afrique.

Jean Brück arrive au Congo au début de 1957 et livre ses premières observations et réflexions à ses amis le 25 mars *«Le problème des relations entre Blancs et Noirs est la question essentielle sous-jacente à toutes les autres. La solution qui y sera donnée – et donnée par les Blancs – sera déterminante pour l'évolution du Congo au cours des prochaines années.*

L'immense majorité des Blancs, ceux qui forment la masse et qui constituent l'opinion publique, adopte à l'égard des Noirs une attitude étonnante, inadmissible, scandaleuse ou révoltante, suivant les cas. Les quelques ménages ou personnes que nous voyons différents des autres dans leurs relations avec les Noirs, ont un certain courage, car leur seule attitude les engage à contre-courant d'habitudes et de traditions solidement établies... universellement répandues et acceptées... par les nouveaux arrivants qui, petit employé, ouvrier ou fonctionnaire en Belgique, entrent d'emblée au Congo, et automatiquement, parce que Blancs, dans la classe des «chefs», dans la race supérieure. Il faudrait des pages et des pages pour faire saisir à quel point le mépris du Noir est profond... Quand on vit ces choses-là du matin au soir et tous les jours, c'est profondément pénible... On se demande aussi avec angoisse, si jamais les travailleurs noirs font le compte de toutes les humiliations, de toutes les avanies, de tous les camouflets et de toutes les vexations qu'ils ont subis, de quel prix sera payée un jour la facture... Comme il n'existe pratiquement rien d'équivalent au Ministère du Travail Belge, comme la législation sociale fait encore très largement confiance aux déclarations du patron blanc, comme il n'existe pas de Tribunal du Travail ni de Conseil de prud'hommes et que la force syndicale est encore à l'état d'espérance, on voit tout de suite de quels pauvres moyens dispose l'organisation syndicale pour assumer la défense des travailleurs.»

L'équipe des syndicalistes européens engagés par Jean Brück est à ce moment constituée comme suit :

Jules Pollé, secrétaire de la CNE, est chargé du travail syndical au Katanga ; Mathieu Pausen, secrétaire de la Centrale des métallurgistes du Limbourg, est chargé des régions du Kasai ; Joseph Fransen est

chargé de soutenir le développement dans les milieux des enseignants et Karl Moerman coordonne l'action dans les secteurs publics.

En 1957, Jean Brück avait convoqué un Bureau National de la CSCC, je ne possède aucun document issu de cette réunion. On sait néanmoins que l'effectif des travailleurs congolais syndiqués à la CSCC était de 24.000 membres fin 1957.

LA SESSION DU BUREAU NATIONAL D'OCTOBRE 1958

Je rejoins Jean Brück à Léopoldville à l'automne 1958, peu avant la réunion du Bureau National de la CSCC convoquée pour le mois d'octobre. Celle-ci avait été préparée par une enquête réalisée auprès des permanents congolais, à propos de multiples questions liées à la vie syndicale, aux conditions de vie des travailleurs, aux relations avec les Européens dans le syndicat et avec les Européens en général. Le dépouillement de ces questionnaires nourrira l'ordre du jour qui visait à établir la colonne vertébrale du mouvement syndical au Congo et au Ruanda-Urundi.

Quatre grandes questions sont traitées au cours de cette session :

1. La structure syndicale doit-elle rester mixte ? Il est décidé qu'une démarche officielle doit être faite auprès du Gouvernement Général afin de demander que des instructions soient données aux directions générales et provinciales ainsi qu'aux autorités administratives compétentes, de recevoir convenablement et de traiter normalement avec les permanents congolais responsables des Fédérations régionales. Le besoin d'africanisation des cadres se fait sentir, mais les Blancs refusent toujours de recevoir nos permanents congolais !
2. Une deuxième conclusion a pour objet les relations à créer avec les organisations du MOC : la JOC, les organisations et mouvements de femmes, les mutualités, le mouvement familial, les coopératives, toutes initiatives créées le plus souvent en collaboration avec les missionnaires.
D'autre part, des élections communales sont prévues pour la fin de l'année 1958 et le Bureau de la CSCC estime qu'il faut susciter une présence démocratique chrétienne sur le plan politique, mais que l'action propre de la CSCC est d'ordre syndical et doit le rester.
3. Un programme d'expansion est élaboré via la création de nouveaux secrétariats syndicaux, dont trois pour ce qui me concerne : à Kigali, à Kitega et à Butembo.

4. La conclusion générale affirme la nécessité de donner à la CSCC une structure solide, une organisation régulière et bien au point ; un soin particulier doit être accordé au recrutement, à la formation des cadres et militants sur les plans doctrinal, technique et pratique de négociations.

CONCRÈTEMENT, SUR LE TERRAIN

À l'issue de ce Bureau National je suis attendu à Bukavu et mon arrivée est organisée par un Européen, M. Herman Bouton, contremaître à l'OTRACO et président de la Fédération syndicale de la CSCC du Kivu ; il aide les permanents congolais à représenter et à administrer le syndicat. Avec lui, j'organise une prise de possession collective des enjeux syndicaux prioritaires. Pour chaque secteur économique et de l'administration, un ou plusieurs Européens s'associent aux militants congolais pour établir un programme d'action.

Je suis reçu par les évêques de Bukavu, Kitega et Gitarama. Leur mission d'évangélisation s'accompagne d'un énorme travail culturel, d'enseignement et d'animation qui en font aussi un très gros employeur dans le pays. C'est dans les missions des Pères Blancs que je fus reçu souvent dans mes déplacements. Ils me réservaient généralement un accueil chaleureux.

Sans ces «coloniaux» syndicalistes chrétiens et missionnaires, nous n'aurions pas pu faire grand-chose. Ils me firent découvrir avec les permanents et les militants congolais le vrai visage de leur «Afrique» : les Blancs, les Noirs, le vrai visage de l'exploitation coloniale avec ses structures économiques, administratives, sociales, racistes, bêtes et méchantes.

Je visite les responsables des associations patronales des Mines, M. Touwaide, des entreprises textiles, M. d'Ydewalle, le président de l'association des colons du Kivu, M. Corten et le secrétaire des employeurs du Kivu. Ils m'accueillirent froidement, mais pas sèchement.

Je n'eus aucune peine à rencontrer des travailleurs noirs dans les plantations, dans les mines, les chantiers de construction, les usines textiles, des enseignants, des dockers, des domestiques, des fonctionnaires, des infirmiers, des animateurs, des coopérateurs, ...

LE SYNDICALISME CONGOLAIS ACQUIERT SA MATURITÉ

Je prends très rapidement la mesure de la maturité acquise par l'action syndicale congolaise.

Pourtant, deux mois à peine après mon arrivée, le 8 janvier 1959, la radio annonce une situation quasi insurrectionnelle à Léopoldville.

- * Dans une lettre du 15 janvier, Jean Brück me conseille la prudence...
«Les événements de Léo ont rendu l'Administration et les Européens en général extrêmement susceptibles Une instruction est ouverte par le Parquet à charge de mon collègue Jules Pollé, dans le Katanga.
- * Début février, une grève est menée aux Chemins de Fer des Grands Lacs (CFL) à Usumbura et le permanent syndical Thaddée Ntihinyurwa exige et obtient que les travailleurs grévistes soient associés aux négociations.
- * Mi-février à Kindu, dans le Maniema, Bernard Tampungu, le secrétaire syndical, intervient et règle un conflit collectif à la MGL, la Minière des Grands Lacs
- * En mars, Bruno Lushoka mène des négociations à l'Assemblée Provinciale du Travail et signe les premières conventions collectives prévoyant une augmentation de 8 à 15 % des salaires selon les secteurs et surtout, la création de Commissions Paritaires Régionales à Kindu et à Butembo.

Dans le même temps, les enseignants chrétiens (70 à 80 %) s'opposent au Bureau de l'Enseignement Catholique (BEC) et à la 8^e Direction Générale sur des modalités spécifiques des statuts professionnels. Mais surtout, ils contestent l'élaboration de ces statuts qui considéraient les enseignants comme l'OBJET du statut et donc comme un facteur de production «DONT» on discute, et non comme sujet «AVEC LEQUEL» on discute. La syndicalisation des enseignants est évidemment primordiale. Ils maîtrisent le français mais aussi les langues véhiculaires et locales. ils se révèlent d'excellents diffuseurs de l'information. C'est par des chansons qu'ils inventent avec la population qu'ils transmettent les messages importants. C'est par la création de petites pièces de théâtre qu'ils font prendre conscience des enjeux du pouvoir, de la résistance et de la protestation.

PREMIÈRE CONFÉRENCE NATIONALE DU TRAVAIL AU CONGO

Dans la foulée, la vie sociale au Congo connaît une sérieuse accélération :

Le 17 mai 1959 se tient une Conférence Nationale du Travail

Un journal est diffusé tous les mois à Bukavu avec l'aide de M. Wegeremere, qui traduit les articles en swahili (Ce dernier deviendra le président de l'Assemblée des Parlementaires à Léopoldville) .

La reconnaissance des syndicats et la mise en place de conventions organisant les relations collectives dans les régions et dans les secteurs est décidée. De nombreuses modalités seront à préciser mais le modèle belge de concertation sociale est bien engagé, avec des permanents syndicaux congolais à la barre – M. André Boboliko pour la CSCC et M. Adoula pour la FGTB (ils exerceront tous les deux les fonctions de Premier Ministre)– et même si les patrons et les représentants de la puissance publique sont européens, nous avons pleine confiance dans l'avenir.

Une grève générale à l'OTRACO, Office des Transports Congolais, paralyse le Congo durant 10 jours en octobre 1959. Le syndicalisme congolais a acquis la force de mettre plus de 23.000 travailleurs en grève en même temps sur tout le territoire ! Quelle victoire et pourtant, en de nombreux endroits – comme à Bukavu – une manifestation est violemment réprimée par la Force Publique, faisant de nombreux blessés.

La «scission» de l'organisation syndicale est décidée par le Bureau National de la CSCC en octobre 1959. Les permanents européens deviennent des «conseillers» et les permanents congolais prennent la direction effective de l'organisation qui deviendra l'Union des Travailleurs Congolais (UTC).

Pour représenter le Rwanda, il n'y a pas de permanent au Bureau National. À ce moment, on assassine nos militants. Ce qu'on appellera la «révolution sociale» au Rwanda a commencé : le sang coule, les huttes flambent.

VERS L'INDÉPENDANCE CONGOLAISE

Les décisions politiques relatives à l'indépendance ont évidemment d'énormes répercussions dans la population et l'organisation syndicale ; elle poursuit pourtant tout son travail avec détermination.

En mars 1960, j'apprends que le secrétariat de Butembo avait été détruit et

que les personnes qui le géraient, dont le permanent, avaient été martyrisées et assassinées.

En avril 1960, une négociation au niveau provincial du Kivu patine. Les patrons refusent de discuter avec les seuls représentants de l'UTC ; ils veulent des représentants de la FGTB et du syndicat libéral, qui sont pratiquement inexistantes au Kivu. Cette situation ubuesque gêne très fort certains patrons – qui voudraient faire une avancée sociale avant l'indépendance – et d'autres qui pensent encore, secrètement, que l'indépendance sera faite par eux et pour eux.

M. Dewaele, patron de TEXKIVU à Bukavu, signera le 1^{er} juin 1960 une convention collective portant sur la plupart des points que nous avons mis à l'ordre du jour au niveau provincial.

Pourtant, les difficultés s'annoncent. Dans une lettre du 15 juillet 1960, l'abbé Moerman, vicaire de la paroisse de Bukavu, signale à ses amis de Belgique que les réfugiés en provenance du Nord Kivu sont hébergés au Collège des jésuites... *«l'émeute peut éclater en un instant grâce aux agents de Lumumba qui circulent en grosses voitures dans les quartiers tant noirs qu'européens... Un genre d'état-major a été créé par les Blancs, à Bukavu. Il doit permettre d'alerter les 2.000 Européens encore présents ici, soit pour se calfeutrer chez soi en cas de bagarre, soit pour prendre la route du Rwanda dès l'arrivée des commandos».*

Les premières semaines de l'indépendance du Congo sont difficiles et des événements qui s'ensuivirent, Jean Brück m'en écrit, l'extrême gravité le 22 août 1960, : *«...le pays va tout droit vers la dictature du genre communiste ou hitlérien : même processus, mêmes méthodes, même timing... le quotidien le Couraf est interdit, son rédacteur en chef M. Makoso est arrêté... un nouveau décret sur la liberté d'association annule pratiquement la liberté syndicale... Je ne pensais pas avoir si tôt l'occasion de profiter de mon expérience de 40-45... Je vois à ta lettre que cela est pareil pour toi. C'est normal puisqu'un régime de dictature ne te laisse pas le choix : ou bien tu l'acceptes, ou bien tu t'efforces de le faire sauter.»*

PROJET D'ORGANISATION SYNDICALE PAYSANNE – 1961

Un projet d'organisation syndicale paysanne est né de la constatation que, nous adressant comme en Belgique aux travailleurs des secteurs traditionnels, nous organisons la mise en place d'un «statut social» pour une petite minorité de Congolais déjà «privilegiés» parce qu'ils avaient «un travail». C'était bien. Pourtant il s'agissait d'apporter une réponse au développement. À l'époque, le père Lebre, dominicain, dirigeait en France et au Sénégal, un mouvement qui s'appelait «Économie et Humanisme». Il proposait des analyses dans la foulée desquelles de nombreuses ONG furent fondées. À nos yeux, il leur manque deux choses essentielles : un, une dimension de «rupture» avec le monde culturel, économique et politique qui génère la pauvreté et la misère ; deux, la mise en responsabilité et donc l'autonomie des acteurs dans la création et la gestion des projets.

Avec 20 Africains choisis par les responsables de l'UTC dans 5 régions – le Rwanda, le Burundi, le Bas-Congo, le Kasai et Kikwit – mobilisés pendant quatre mois, nous pensons pouvoir jeter les bases d'un mouvement paysan en Afrique Centrale.

Les universités de Lovanium et d'Usumbura vérifieront avec leurs spécialistes la qualité des projets établis et mis en œuvre par chacune des cinq régions.

L'INDÉPENDANCE ET L'AFFAIBLISSEMENT DE L'ACTION SYNDICALE

Les troubles, les guerres, les assassinats entraînent un grand ralentissement de l'activité économique, une misère terrible des populations. La liberté syndicale est gravement entravée. Le Secrétaire Général de l'UTC, André Boboliko, est en prison, et par ailleurs, nos permanents et principaux militants sont fortement sollicités par les partis et les administrations. Ils durent composer avec les dictatures, mais ils sont restés fidèles aux idéaux démocratiques de défense et de promotion des travailleurs et des petites gens. Les successeurs de l'UTC d'il y a 50 ans poursuivent les combats et ont acquis une grande reconnaissance du Mouvement Syndical International.

Je me réjouis de vos travaux.

L'histoire des pauvres gens, de la naissance et du développement des mouvements ouvriers n'ont guère attiré l'attention des historiens. Les élites, les plus riches «ne se rendent pas compte» des souffrances de toutes sortes liées à la misère, à la précarité. C'est vrai aujourd'hui en Europe, comme cela reste vrai au Congo.

Je vous remercie.

Jules Fafchamps



Rue Pléтинckx, 19
1000 Bruxelles



Parcours Jules Fafchamps

Né en 1932, dans une famille ouvrière de la région liégeoise.

Travaille comme man?uvre de bâtiment, fait des études musicales et de langues (néerlandais, allemand, anglais).

Obtient son diplôme d'assistant social par le Jury Central en 1957.

Entre à la CSC liégeoise comme permanent en 1954 ; de 1958 à 1961, permanent au Congo ; de 1961 à 1963, permanent à la Centrale des Métallurgistes de Charleroi ; de 1963 à fin 1990 (où je suis pré-pensionné): j'occupe des fonctions de responsable national à la Formation et à l'Information à la Confédération.

Actuellement, je suis membre des Comités : du Mouvement Ouvrier Chrétien ; du Comité Régional Bruxellois de la CSC.